

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 février 2026 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2026 02 23-22- RESSOURCES HUMAINES-
Transformation d'un poste en accroissement temporaire
d'activité en poste permanent

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 07/02/2026
En exercice : 33	
Présents : 29	Affichage de la convocation : 17/02/2026
Pouvoirs : 2	
Votants : 31	Affichage du compte rendu : 25/02/2026
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.	
Absents ayant remis pouvoir :	
Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES donne pouvoir à Sylvain BARCET Fatima FERNI donne pouvoir à Safi BOUKACEM	
Absents ou excusés :	
Mme Chantal BERTHILLON M Joao DA ROCHA	

Madame Béatrice DUMORTIER est élue Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Monsieur le Maire rappelle qu'au sein de l'effectif de l'Espace France Services (EFS) un agent administratif a été recruté sur un accroissement temporaire d'activité en 2025 pour assurer diverses tâches administratives.

Cette possibilité permet durant un an d'estimer le besoin réel et d'analyser s'il y a lieu de prévoir la création d'un poste permanent. Cette option n'est pas renouvelable au-delà d'un an.

Au terme de cette période, il est constaté que l'activité de l'EFS s'est largement développée, aussi bien au niveau des services proposés à la population, qu'au niveau de la visibilité de l'EFS avec l'ouverture de permanences dans d'autres communes.

Devant ce constat positif, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'agent d'accueil Espace France Services et agence postale communale permanent à temps non complet (17h30 hebdomadaires) à compter du 1er mars 2026 ouvert au cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,

Dont le résultat est le suivant :

31 suffrages exprimés :

31 voix Pour

UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE la création d'un poste d'agent d'accueil Espace France Services et agence postale communale à hauteur de 17h30 hebdomadaires, affecté à l'Espace France Services et à l'Agence Postale Communale, à compter du 1er mars 2026.

DIT QUE ce poste à temps non complet (17h30 hebdomadaires) est ouvert au cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

28.02.2026

et de la publication en mairie le

28.02.2026

La Secrétaire,
Béatrice DUMORTIER



Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire,
Daniel JULLIEN

